

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-351

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **30 rue Baron Gérard** à l'occasion de travaux de modification branchement électrique,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 20 juillet 2022 au 19 août 2022,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation s'effectuera par chaussée rétrécie et en alternée par feux et le stationnement sera interdit du 20 juillet 2022 au 19 août 2022.

- Rue Baron Gérard, face au numéro 30, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre juin deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

